

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE



Extrait du registre des
délibérations
De la commune
D'USSON-EN-FOREZ

Délibération n° D20261910-05
Du 19 octobre 2026
SALAYES
PROJET DE CRÉATION D'UNE BASE
NATURE ET AVENTURE

Nombre de membres				Date de la convocation	14.10.2026
Afférents au conseil municipal	15			Date d'affichage	14.10.2026
En exercice	15				
Qui ont pris part à la délibération	13	Pouvoir	1		

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf du mois d'octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire
Étaient présents : BEAL H - DELORME D - DESSALCE S - CHATAING P - MAILLET-BERT P - SANTORO B - BONNEVAUX V - PITAVY A - CHABRIER C - DAURELLE T - GALLON S - BOUREILLE C - RIVAL N - DE CAESTECKER M - MEY L (13)
Absents avec pouvoir : PITAVY A (1)
Absents sans pouvoir : CHABRIER C (1)
Secrétaire : Sandrine DESSALCES

SALAYES
PROJET DE CRÉATION D'UNE BASE NATURE ET AVENTURE

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet de l'association ECOSPORT de créer, sur Usson-en-Forez, une base Nature et Aventure.

L'objectif est de créer un lieu d'accueil destiné aux adolescents pour des stages orientés autour de la nature, de la vie en groupe, pour le développement de savoir-faire en mode survie et de savoir-être.

L'association souhaiterait que lui soit mis à disposition le bâtiment abritant autrefois la station de pompage eau potable de Pont Garnier ainsi que les terrains communaux autour : parcelles cadastrées F 706 (sur la commune d'Usson-en-Forez) et O 852 (sur la commune de Viverols).

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir statuer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **Donne** une autorisation de principe à la création d'une base nature et aventure sur le site de l'ancienne station de pompage de Pont Garnier sous réserve que tous les coûts d'aménagement et de fonctionnement de ce site soient à la charge de l'association.
- **Demande** à Monsieur le Maire de préparer une convention de mise à disposition des terrains concernés, précisant que ladite convention devra être soumise à l'approbation du conseil municipal.

Fait à Usson en Forez, le jeudi 22 octobre 2026.



Hervé BÉAL, Maire

Sandrine DESSALCES, secrétaire de séance